

# *Protocole pour une étude portant sur la composition des produits de synthèse circulant en espace festif*

## **EXPOSE DES MOTIFS**

Les dernières données publiées sur la composition des substances illicites de synthèse circulant dans les espaces festifs datent de la dernière collecte SINTES<sup>1</sup> entre 2000 et 2004.

Depuis, nous manquons d'informations quantitatives comme les teneurs réelles du principe psychoactif annoncé dans le produit, la proportion d'arnaque (par exemple médicament vendu comme ecstasy ou ajout d'une substance psychoactive en faible quantité pour tromper la réaction de testing) et les produits de coupe utilisés (notamment dans la forme poudre).

L'objectif principal de cette étude est de fournir une représentation fiable de la composition des produits de synthèse les plus répandus en espace festif.

Cette étude s'articule avec la veille du dispositif SINTES qui permet de collecter et d'analyser les produits rares, inconnus ou ayant provoqué des effets indésirables, cédés au collecteur par l'utilisateur pour l'analyse du contenu.

De plus, un recueil d'information associé aux collectes de produits permettra de répondre aux différentes interrogations portant sur les modes de consommation des usagers, leur perception subjective des produits par rapport au contenu réel.

## **OBJECTIFS**

### **OBJECTIF PRINCIPAL : OBSERVATION PRODUITS DE SYNTHÈSE CIRCULANTS EN MILIEU FESTIF:**

- Concentrations en produits actifs (évolution depuis 2005)
- Proportion d'arnaques et nature des produits vendus (médicaments, ajout d'une substance psychoactive pour tromper le testing<sup>2</sup>)
- Produits de coupe utilisés

### **OBJECTIFS SECONDAIRES**

- Etudier les liens entre la teneur réelle en principe actif et :
  - La qualité du produit perçue par l'utilisateur ;
  - Le prix d'achat déclaré du produit ;
- Le mode de consommation des usagers :

---

<sup>1</sup> I.Giraudon et P.Y. Bello. Monitoring ecstasy content in France: Results from the national surveillance system 1999-2004. Substance Use and Misuse 2007, 42:1567-1578.

<sup>2</sup> Jimmy Kempfer. Asud-Journal n°33. P.19-20

- Comparer la composition d'échantillons de produits recueillis auprès d'usagers à celle des produits saisis par les services répressifs à la même période et dans le même département.

## **TYPE, CHAMP, DUREE DE L'ETUDE**

Cette enquête est une étude d'observation menée sur un mode multicentrique. Elle se déroule dans sept régions : Aquitaine, Bretagne, Ile de France, Lorraine, Midi Pyrénées, Nord pas de Calais et PACA.

Les collectes se feront en espace festif alternatif (rave, free party...) et commercial (discothèques, soirées organisées...).

Chaque observation est constituée de :

- un échantillon:
  - ✓ Comprimé et gélule: Une unité
  - ✓ Poudre : 0,1 g minimum (limite inférieure du tube eppendorf, entre trait inférieur et 2<sup>ème</sup> trait).  
Remarques :
    - En deçà, la quantité est insuffisante pour le dosage.
    - La poudre devra être homogène pour être représentative de la poudre d'origine.
- un questionnaire à remplir par le collecteur

### **CRITERES D'INCLUSIONS :**

- Le produit doit être présenté comme MDMA (ecstasy etc..), amphétamine (speed etc...), kétamine ou autre stimulant de synthèse dit « courant » ou recherché dans la région (ex : BZP à Toulouse...).
- L'usager doit avoir consommé le produit.

### **CRITERES D'EXCLUSIONS :**

- Les produits présentés comme LSD, GHB/GBL, cocaïne, héroïne et autres opiacés, produits végétaux.
- L'usager a déjà participé à l'enquête
- L'usager n'est pas en état de répondre au questionnaire
- Produits rentrant dans le dispositif Veille de SINTES : Présentant un caractère de nouveauté (Ice, crystal meth, mCPP, 2-CB, etc...) ou ayant déjà entraîné des effets indésirables inattendus.

Remarque : Les produits collectés doivent être les plus représentatifs possible des produits qui circulent sur un site donné. Aussi, les produits ayant provoqué des effets secondaires inhabituels ou présentant un caractère de nouveauté qui pourraient être apportés spontanément aux collecteurs par

un usager concernent la partie Veille du dispositif SINTES. A ce type de collecte « passive », on devra privilégier le fait que l'enquêteur décide de la collecte avant toute information.

La période de collecte s'étend du 1<sup>er</sup> novembre 2008 au 31 octobre 2009.

## **METHODOLOGIE**

### **OUTIL D'INVESTIGATION**

La mise en œuvre de cette enquête repose sur l'organisation du volet observation du dispositif SINTES, système d'information national sur les toxiques et les substances. Ce dispositif permanent a vocation à recueillir des informations sur la composition des produits illicites consommés en France. Il fonctionne sur un mode multicentrique : une coordination nationale, assurée par l'OFDT, s'appuie sur un réseau de coordinateurs de collecte régionaux et un ensemble de laboratoires partenaires. L'OFDT élabore en collaboration avec ses partenaires le protocole d'étude et le questionnaire ; l'exploitation des résultats et leur valorisation sont du ressort de l'OFDT. Les coordinateurs régionaux de collecte organisent localement l'enquête : choix, formation des enquêteurs et organisation logistique. Pour les enquêteurs travaillant pour une association de réduction des risques, une convention tripartite entre l'OFDT, la coordination régionale et l'association qu'ils représentent peut être envisagée. La liste des enquêteurs selon les régions sera publiée sur le site Internet de l'OFDT.

Les laboratoires effectuent les analyses toxicologiques des produits avec des procédures validées.

Les enquêteurs n'étant pas *à priori* autorisés juridiquement à l'acquisition et à la détention de produits illicites, des procédures particulières permettant la mise en œuvre de ces enquêtes ont été élaborées puis validées au cours d'une réunion interministérielle organisée par la MILDT début 2006. Un courrier de la MILDT a été diffusé auprès des chefs de projet départementaux et du ministère de la justice pour les informer du fonctionnement du dispositif SINTES dans son ensemble et de son volet observation en particulier. Ces documents seront publiés sur le site internet de l'OFDT ainsi que la liste des collecteurs. Il est entendu que l'OFDT délivre une attestation individuelle et nominative sous forme de carte précisant une période de validité, le nom de la personne, la structure assurant la coordination régionale, les départements de collecte et le nombre d'échantillons maximum qu'elle peut transporter. Au cours de son activité de collecte, la personne qui recueille les échantillons doit impérativement être munie de la carte établie à son nom. Le nom des collecteurs seront consultables sur le site de l'OFDT. Ces cartes doivent être restituées à l'OFDT après la période d'enquête.

### **CONSTITUTION DE L'ECHANTILLON**

Un nombre minimum et maximum d'échantillon par forme et par région sont définis à priori par l'OFDT. De 74 à 124 échantillons à collecter sont prévus par région (soit un chiffre moyen de 728 au niveau national). Cela va dépendre de la capacité logistique de collecte de la coordination régionale (nombre de collecteurs, nombre d'évènements festifs organisés...).

**Tableau 1: Répartition des collectes d'échantillon par coordination régionale**

|              | <b>MDMA</b>    | <b>Speed</b>   | <b>Kétamine</b>                      | <b>Autres</b> | <b>TOTAL</b>    |
|--------------|----------------|----------------|--------------------------------------|---------------|-----------------|
| poudre       | 20 à 30        | 10 à 20        | 7 à 10<br><br>(poudre ou<br>liquide) | 5 à 10        | 37 à 60         |
| gélule       | 7 à 14         |                |                                      |               | 7 à 10          |
| comprimé     | 10 à 20        |                |                                      |               | 10 à 20         |
| pâte         |                | 5 à 10         |                                      |               | 5 à 10          |
| Cristal      | 5 à 10         |                |                                      |               | 5 à 10          |
| Liquide      |                |                |                                      |               |                 |
| <b>Total</b> | <b>42 à 74</b> | <b>15 à 30</b> | <b>7 à 10</b>                        | <b>5 à 10</b> | <b>69 à 124</b> |

Le suivi de ces collectes sera sous la responsabilité du coordinateur régional. Il s'assurera de la répartition des échantillons au fur et à mesure des collectes en concertation avec les enquêteurs. Ceux-ci auront été préalablement formés aux logiques de collecte avant le début de l'étude lors d'une réunion avec le coordinateur régional et national. L'OFDT centralisera les collectes et adaptera si besoin la répartition selon les régions. L'état d'avancement des collectes (produits, forme, type d'évènement) de chaque région sera disponible sur le site de l'OFDT.

Pour chaque évènement festif, un responsable de collecte est désigné par le coordinateur régional.

Le nombre et le type d'évènements festifs couverts par mois dépendra de la programmation de chaque région au cours de l'année et du nombre d'enquêteurs disponibles, notamment pour les évènements alternatifs qui se prévoient au dernier moment. Le choix des évènements peut se faire en concertation entre le coordinateur régional et ses enquêteurs.

Les deux types d'évènements (alternatif et commercial) doivent être couverts pendant l'étude. Leur répartition dans l'année ainsi que des substances qui y sont collectées s'adapte en fonction de l'offre de chaque région.

Pour les évènements interrégionaux (teknivals) les coordinateurs régionaux ayant des collecteurs présents sur le site prennent contact avec le coordinateur de la région où se déroule l'évènement pour harmoniser les collectes.

Les méthodes statistiques utilisées pour l'analyse des données imposent que chaque questionnaire corresponde à une personne différente, ce qui implique qu'un usager ne doit être sollicité qu'une seule fois pour participer à l'enquête.

## **PROCEDURES DE RECUEIL DES DONNEES**

### *Le questionnaire*

Les enquêteurs doivent être formés à la passation du questionnaire par le coordinateur régional de collecte. Les questions doivent être posées sur le mode du mot à mot et l'enquêteur doit adopter une attitude de neutralité vis à vis de la personne interrogée. En cas de difficulté de réponse, l'enquêteur peut expliquer les termes utilisés pour clarifier le sens des questions. Les non réponses doivent faire l'objet d'au moins une relance.

Les thèmes abordés sont :

- les informations relatives à la collecte : date et lieu de collecte (nature de l'évènement);

- Age et sexe du répondant ;
- les caractéristiques du produit collecté : appellation, contenu supposé, qualité perçue du produit;
- des informations sur la consommation du produit recueilli : mode de consommation, effet recherchés et ressentis.

### L'échantillon de produit

L'échantillon est recueilli de préférence après remplissage du questionnaire. L'échantillon est placée soit dans le sachet en plastique (comprimé, gélule) soit dans un tube de type Eppendorf (poudre, cristal). Le tube est placé dans le sachet en plastique à fermeture zip portant le tampon de l'OFDT. Le numéro d'identifiant du questionnaire est immédiatement reporté sur l'étiquette du sachet.

Dans le cas de la poudre, la quantité obtenue doit au moins atteindre la graduation 0,1 visible sur le tube.

Les échantillons sont recensés au niveau du centre de coordination régionale ; le coordinateur régional de collecte doit pouvoir être à même d'indiquer l'enquêteur responsable d'une collecte donnée.

Les échantillons sont conservés en lieu sûr sous la responsabilité du coordinateur régional. Chaque échantillon est adressé dans les plus brefs délais à un laboratoire d'analyse en utilisant les enveloppes à bulles numérotées fournies par l'OFDT. Une enveloppe ne doit contenir qu'un seul échantillon. Pour améliorer les délais de rendu de résultat, tous les échantillons collectés dans un même évènement devront être envoyés au même laboratoire.

Remarque : Lors d'un même évènement festif, dans le cas d'un comprimé, on peut envisager de collecter 2 fois le même produit (même logo, même aspect donc à priori venant du même lot de fabrication) auprès d'un usager. Ce type de collecte ne devra pas dépasser le nombre de 10 au niveau national.

## **L'ANALYSE TOXICOLOGIQUE DES PRODUITS RECUEILLIS**

L'analyse toxicologique des échantillons comprend :

- l'identification en GC/MS des substances présentes : principe actif et produits d'adultération ;
- le dosage par chromatographie en phase gazeuse des substances psychoactives.

Chaque laboratoire met à sa disposition un document décrivant ses modes opératoires validés ainsi que les conditions d'analyses mis en œuvre pour analyser les échantillons. Les résultats d'analyse sont communiqués par les laboratoires sous format papier ou fichier informatique à l'OFDT.

En cas de détection d'une substance potentiellement dangereuse, le volet veille du dispositif SINTES sera immédiatement activé via l'OFDT.

La répartition des échantillons est la suivante : 236 analyses effectuées au CEIP de Caen, 124 au CEIP de Marseille et 360 au laboratoire des Douanes de Paris.

## **LE TRAITEMENT ET L'ANALYSE DES DONNEES**

Les données feront l'objet d'une double saisie au niveau de l'OFDT. Chaque site recevra une extraction de la base de données correspondant à l'ensemble de ses collectes, résultats d'analyse compris après que la saisie des données soit validée.

L'analyse statistique des données sera réalisée par l'OFDT selon le plan d'analyse déterminé.

## **REPARTITION DES ROLES**

### **COORDINATEURS**

- National .....Emmanuel Lahaie
- Aquitaine.....Anne Cécile Rahis
- Nord pas de Calais ..... Laurent Plancke
- PACA .....Etienne Zurbach
- Lorraine ..... Sylvie Balteau
- Ile de France ..... Nicolas Bonnet
- Bretagne ..... Guillaume Girard
- Midi Pyrénées ..... Guillaume Sudérie

### **RESPONSABLES SCIENTIFIQUES DES LABORATOIRES**

- Laboratoire interrégional des douanes de Paris ..... Marie Josée Parent
- Service de toxicologie de l'hôpital Salvator à Marseille ..... Jocelyne Arditti
- Service de pharmacologie du CHRU de Caen ..... Danielle Debruyne

## **LA PROGRAMMATION**

- Préparation de l'étude .....juillet à octobre 2008
- Collecte des échantillons et remplissage des questionnaires..... novembre 2008 à octobre 2009
- Analyses toxicologiques .....novembre 2008 à décembre 2009
- Saisie des données, data management ..... novembre 2008 à janvier 2010
- Analyse et rapport ..... février 2010 à avril 2010